

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	UN AN	SIX MOIS
France et Algérie.	10 fr.	6 fr.
Etranger.	12 »	7 »
	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

DAMOCLÈS-PICHON

Au dépotoir, le cautionnement !

M. Pichon revient de Paris où il est allé, on sait bien pourquoi, et le cautionnement, cette honte de l'Empire, reste toujours !

La presse — après plus de trente ans de République — continue à être bâillonnée sous le protectorat français et républicain ! Nous ne nous décourageons cependant pas, et devrions-nous continuer longtemps encore, que nous réclamerions sans jamais nous lasser le retrait de ce décret anti-républicain.

Mais nous allons voir si l'ex-radical-socialiste osera laisser venir le chef de l'Etat, le premier magistrat de la République et les Ministres de défense républicaine qui vont l'accompagner, dans un pays où la liberté de penser et d'écrire est étranglée par ce décret infâme de 1897.

A bas le cautionnement !
Au charnier, cette ordure !

La Petite Tunisie.

TUNIS, LE 26 MARS 1903

LE CAMÉLÉON !

Comme s'il ne lui suffisait pas d'oublier ses années de journalisme et de socialisme qui ne furent pour lui que des échelons d'arrivisme, voilà qu'il renie officiellement cette période de sa vie.

Dans le guide des touristes édité par M. Arroués, une page entière est consacrée à sa notice biographique.

Dans celle-ci — qui est sûrement une auto-biographie rédigée par lui-même — ne figurent que les stages diplomatiques de l'ex-captif de Pékin.

Des années passées à côté de Clémenceau, à la Justice, à laquelle il doit tout, pas le moindre mot.

Il trouve sans doute que c'est une honte ineffaçable dans la vie d'un diplomate d'avoir fait ses premières armes dans les colonnes d'une vaillante feuille, surtout d'une feuille d'opposition et d'avant-garde.

Mais rien ne nous étonne de la part de celui que la fréquentation des bons pères en Chine a fait passer dans le camp des réactionnaires, sur lesquels il s'appuie depuis son arrivée en Tunisie.

Heureusement qu'il ne s'appuiera encore que peu de jours sur ce parti. Le gouvernement français ne tolérera pas longtemps à la tête de la Tunisie un républicain à l'eau de rose qui a fait d'un bonapartiste repentant l'intermédiaire obligé entre la Colonie et lui, dont l'entourage n'est composé que de réactionnaire fieffés.

Nous ne dirons pas qu'il ment comme un arracheur de dents, en ne mentionnant pas ses débuts de publiciste dans sa biographie officieuse ; mais nous dirons que par cet acte, il n'a fait que creuser un peu plus la fosse dans laquelle il fera la culbute au jour prochain.

Et nous ne serions pas étonné que ce jour précédât de beaucoup celui où M. Loubet mettra le pied en terre tunisienne. Il est en effet impossible que le républicain qui préside la République française,

et M. Combes soient reçus ici par ce caméléon.

Du reste, les journaux annoncent son prochain changement.

Le ministère Combes, et en particulier M. Delcassé, bien qu'ils aient en ce moment-ci, d'autres frocards à fouetter, s'honoreraient grandement en remplaçant au plus tôt l'homme inféodé tout entier à la réaction et à la cléricaille.

LA REDACTION.

A COUPS DE TRIQUE

Au sujet des fiches de police et des mouchards qui recommencent à pulluler, évidemment, nous sommes très mécontents et vivement tous nos concitoyens d'imiter les Parisiens et de recevoir à coups de trique les mouchards qui tenteraient de les interroger sur M. X ou Mme Y.

« Les femmes et les timides ont, entout cas, un devoir bien facile à remplir : ne jamais répondre aux questions qui leur seraient posées par les agents secrets, qui sont très généralement, à Tunis, aussi connus que le loup blanc.

« Il faut absolument en finir avec ce honteux espionnage. Toute la population y est intéressée. Elle doit se liquer contre la police des mouchards.

« Pour notre part, nous avons appris récemment que des renseignements avaient été fournis sur des gens parfaitement honorables et non poursuivis par le Parquet.

« Nous sommes absolument décidés à publier, à l'avenir, le nom de toute personne qui aiderait la police dans sa triste besogne, si ce nom parvenait à nos oreilles... et on peut être à peu près sûr qu'il y parviendrait ! »

Nous nous joignons à notre confrère et lorsqu'un de ces chenapans aura reçu une bonne raclée, il faut croire que la leçon servira aux autres.

L'Épée de Damoclès-Pichon

Sans qu'on le lui demande et comme une envie de p...artir M. Pichon, pour tâcher de faire croire à son dévouement à la Tunisie et expliquer sa longue absence en un moment aussi mal choisi, s'est occupé de nous faire doter d'une Cour d'appel.

Nous espérons fermement qu'il aura fait des démarches en pure perte et que jamais le Gouvernement n'autorisera une création semblable. Certes, nous reconnaissons volontiers que les magistrats d'aujourd'hui, à part quelques exceptions, ne ressemblent plus à ceux d'antan, mais néanmoins nous nous méfions toujours.

La Cour d'appel en Algérie c'est la sauvegarde du justiciable.

Et nous ne prêchons pas ici pour notre saint seulement, bien que nous ayons quelques droits à le faire.

Depuis bientôt seize ans que nous habitons la Tunisie, nous avons eu à nous défendre contre une cinquantaine d'assignations qui nous auraient mis sur la paille et envoyé

pour de longues années en prison si nous n'avions dû finalement aller chercher des juges à Alger, rarement à Aix.

Et nous pouvons dire que nous les avons trouvés, car nous avons été presque toujours acquitté.

Un autre journaliste raconterait aussi qu'il serait ruiné depuis longtemps si la Cour d'appel avait été à Tunis.

Il y a d'autres justiciables qui pourraient en dire autant. Ce sont ceux qui ont eu à tenter des procès aux diverses administrations du protectorat.

Jamais depuis l'institution des tribunaux, sauf lors des expropriations de Bizerte, ils n'ont pu obtenir ce qu'on appelle la justice.

Aussi espérons-nous beaucoup de la création de cette Cour d'appel dont le besoin ne se fait nullement sentir et qu'ils détourneront de nos têtes cette épée de Damoclès-Pichon qui nous menace.

Seulement nous réclamons d'eux qu'ils nous dispensent d'aller à Alger, qui est un peu loin de la Tunisie, en dirigeant leurs efforts du côté de la création d'une cour ou d'une chambre d'appel à Constantine ou à Bône, peu importe la ville pourvu qu'elle soit à une seule journée de chemin de fer.

Em. L.

Dans la répartition du produit des dernières fêtes figure, entre autres, une somme de trois cents francs allouée à la société des Courses.

Nous avouons notre profonde stupéfaction devant l'attribution de cette somme relativement grosse à une société qui, somme toute, est assez riche pour se passer de ce don qui a tout l'air d'une aumône déguisée.

On a dit sur tous les tons que les bénéfices des fêtes seraient judicieusement répartis entre les fondations bienfaisantes de Tunis. La société des Courses est-elle une œuvre de bienfaisance ?

MEDAILLON

Pour éviter la gêne en ménage

Aujourd'hui c'est à mes gentilles lectrices mariées que plus spécialement je m'adresse. Aussi serais-je reconnaissant à ces messieurs de passer outre mon médaillon : la recette que j'y donne ne les intéresse que très indirectement.

La Fortune est une amante difficile et volage : elle est femme et, la dona est mobile. Seuls de rares humains ont goûté à ses charmes. C'est ce qui explique le nombre de ceux qui courent derrière elle, bien heureux s'ils peuvent l'atteindre.

C'est ce qui explique aussi la gêne noire qui hante nombre de mes semblables, plus spécialement ceux et celles qui ont trouvé génial d'unir leurs misères par le mariage, façon comme une autre de découpler l'infortune.

Donc, aux dames attrayantes — c'est la condition sine qua non — désireuses de jeter aux orties leurs manteaux de misère, j'indique comme procédé infailible une visite quotidienne et plutôt nocturne à un discret immeuble de la rue des S...

Dans ces parages hospitaliers, la belle que lient les saints cordons d'un médiocre mariage est sûre de trouver le plus bienveillant accueil chez la vieille bonne femme qui est l'amphytrionne de céans.

S'il n'y avait que la vieille, passe !...

Mais cette discrète maison est assidûment fréquentée par un clan de petits jeunes gens plus ou moins snobs désireux de ressentir les impures joies de l'adultère, non gâtées cependant par l'intervention intempestive d'un mari grincheux et revolverin.

C'est aussi là que va très souvent — nous voulons croire que c'est à l'insu de son mari — l'accorte Madame X..., qui pour l'occasion, se fait nommer Mme de la Campagne.

Et voyez l'efficacité sans rivale du secret que je jette dans le domaine public : depuis que Mme de la Campagne est la cliente assidue de la rue des S..., il y a bientôt de cela deux ans, elle porte les plus fraîches toilettes et les plus souvent renouvelées de Tunis. Son mari est plongé dans le plus complet désespoir et ne peut sans compter : le filon de mine de la rue des S... est inépuisable.

Allez-y exploiter un placier, ô belles lectrices. Mais tenez vos époux en dehors du secret : sans cela, je m'en lave les mains, foi de...

...JACQUES CŒUR.

Nos Echos

Nous sommes les ennemis résolus de toutes sortes d'impôts, ainsi que de leur accroissement. N'empêche pas que nous ne soyons partisans du remplacement de certaines contributions plus ou moins iniques par d'autres.

Ainsi, pourquoi n'appliquerait-on pas le timbre sur les affiches en Tunisie ? Ce sera là une source de revenus très importants qui permettront au budget de se ranimer et aux contribuables de se voir un peu moins cruellement imposer.

Les Archives israélites nous apprennent que pour construire un hôpital à Tunis, on est allé recueillir des centaines de mille francs à Paris. Sur la liste, les Dreyfus, les Blum, les Weiller abondent. Mais pas un nom juif tunisien. Quelle avarice, mon général !

Donc, c'est une expérience acquise. Pour édifier un dispensaire juif à Tunis, il faudra faire appel à l'or des monégasques ; pour une synagogue tunisoise, c'est aux dollars de San-Francisco qu'on fera appel ; tandis que les sapèques de Fou-Tchéou aideront à la fondation d'un asile d'octogénaires juifs de Tunisie.

C'est égal, il faut venir ici pour trouver des quidams aussi rapiats pour leurs coreligionnaires !

Heureuse initiative

M. Arroués, l'intelligent éditeur du Guide des Touristes et des Hiverneurs en Tunisie, fait procéder actuellement à la confection d'un album commémoratif du voyage de M. Loubet dans la Régence.

Cet album contiendra les portraits fort bien exécutés du Président de la République, de S. A. le Bey, de leurs entourages, et des

membres de la Presse métropolitaine et locale. La couverture due au crayon de M. Tardieu, est d'un heureux effet artistique.

Nous souhaitons à M. Arrouès tout le succès que méritent les bonnes initiatives.

Les habitants de la place de la Bourse se plaignent de l'incurie complète de la voirie municipale. On la balaye rarement et on ne l'arrose jamais. Et pourtant c'est là l'endroit le plus central de Tunis; c'est raison majeure pour l'entretenir dans un état de propreté constante.

Espérons qu'il nous aura suffi de signaler cette négligence pour la faire disparaître.

Puisque nous parlons de la place de la Bourse, nous demandons par quelle aberration la Municipalité tolère une échoppe de juif, marchand de liqueurs suspectes et de pâtisserie rance, au coin de cette place. Sans doute voit-on un effet esthétique modern' style dans les bâches crasseuses et rapiécées qui abritent ce dépotoir de denrées juives.

Officines de Brigands !

Souvent, bien souvent, nous avons, à la *Petite Tunisie*, dénoncé les actes de ces petits brigands juifs, donneurs de renseignements et représentants, qui, sans scrupule aucun, causent au commerce local ainsi qu'à leurs confrères sérieux et honnêtes un tort considérable.

Voici encore aujourd'hui l'exploit d'un des leurs, qui a eu son dénouement lundi dernier à la justice de paix du canton sud.

Un de ces représentants juifs, qui commandait à une maison allemande, au nom de négociants locaux, des marchandises qu'à leur arrivée, il bazardait aux arabais, en encaissant leur montant.

A l'échéance, il écrivait à la maison au nom des soi-disant acheteurs, la priant de patienter deux ou trois mois pour le règlement.

Le pot-aux-roses fut enfin découvert. La fabrique allemande écrivit directement aux négociants à qui elle croyait avoir vendu, lesquels répondirent naturellement ne rien savoir de tout cela.

L'un d'eux prit sur lui d'assigner ce peu scrupuleux personnage en paiement de trente francs de dommages-intérêts et en remboursement des marchandises escroquées. Il obtint gain de cause.

Nous pensons que la sanction n'est pas suffisante, et que c'est sur les bancs de la correctionnelle qu'il eût dû le traîner.

Quelques mois de prison et une forte amende débarrasseraient, peut-être, le commerce local de tous ces aigrefins qui n'ont de la probité que de bien vagues notions.

Plusieurs groupements et sociétés qui prirent part à la dernière cavalcade nous prient de demander pourquoi jusqu'à présent, certains prix ne sont pas encore distribués.

Nous estimons que les récompenses attribuées devraient être remises au moment même de la proclamation, le contraire donnerait au Comité des fêtes un fort peu enviable brevet de pingrerie.

Maladies des Yeux

La consultation privée du Docteur Cuénod a lieu maintenant, dans le nouveau cabinet de consultations particulières de sa clinique (1, rue Zerkoun), les lundis, mercredis et vendredis, de 3 h. 1/2 à 5 h. de l'après-midi.

HUNYADI JANOS

La meilleure eau purgative naturelle

NOUVELLE A LA MAIN

— Qui est-ce qui ressemble le plus à un arracheur de dents ?

— C'est un rési-dentiste !

Au tripot municipal

Le papier timbré continue, paraît-il, à pleuvoir sur le temple de la dame de pique.

Après la saisie de 325.000 francs opérée, dit-on, ès-mains du receveur municipal à la requête des entrepreneurs, M^e R. Martin, l'aimable huissier, a porté un poulet doux lundi soir, vers cinq heures 30 pour préciser, au siège de la Société, Avenue de Carthage, mais nous n'avons pu savoir de quoi il s'agissait.

D'autre part, le bruit court que le 15 avril la Société fermière a quatre-vingt dix mille francs de location à payer à l'Hivernale et cette somme par les temps de dèche que nous subissons ne se trouve pas sous les sabots d'un cheval... qu'il soit grand ou petit.

Et quand on a des frais aussi considérables que ceux qu'exige notre tripot municipal !

Mais attendons le 15 avril pour dire son fait à cette municipalité de ruine qui a mis bon nombre de Tunisiens littéralement sur la paille et dont la presse métropolitaine commence à s'occuper. Nous n'aurons heureusement pas prêché dans le désert.

Voici ce nous trouvons dans l'*Express de Marseille*, journal TRIMOTRIEN du 13 mars, sous le titre: *Bulletin de l'Etranger: Les jeux:*

« Bon nombre de commerçants se plaignent avec juste raison des victimes faites par l'exploitation officielle du protectorat français on puisse se livrer à une semblable escroquerie.

« Le code pénal paraît cependant être applicable en Tunisie. Eh bien, l'on se trompe.

« Dans le grand Casino municipal, institué sous le contrôle du Résident français, les petits chevaux et le baccara vont leur train.

« Aussi les faillites s'accumulent-elles les unes sur les autres.

« De malheureux commerçants essayent de parfaire leur échéances en risquant au jeu ce qu'ils devaient donner à leurs fournisseurs.

« Tout passe par la cagnotte. Nous signalons cette exploitation malhonnête et immorale à M. le Ministre des Affaires Etrangères. »

A force de taper sur cette convention inavouable qui permet de ruiner tout un pays, nos clameurs traversent enfin la Méditerranée et le jour des responsabilités finira bien par luire.

Alors, gare au déballage !

Dernière Heure

Le poulet porté par M^e Martin, lundi à 5 h. 1/2, était simplement le congé en règle de M. Sammarcelli, congé annoncé par les journaux locaux.

Le Dépeuplement Français de la Tunisie

La loi sur le service de deux ans vient d'être votée par le Sénat. Nous ne nous en serions pas préoccupés, si, par son applicabilité à la Tunisie elle n'était faite pour causer un tort énorme à notre malheureux protectorat.

Auparavant, les jeunes gens qui faisaient un an de service étaient tenus de faire, à l'expiration de la période active, un séjour obligatoire de dix années dans les colonies.

C'était un mode très efficace de peuplement français; car toutes ces personnes fixés ici, très souvent, un peu contre leur gré d'abord, finissaient par prendre racine et s'in-

tallaient en Tunisie de façon définitive.

Tandis qu'avec la loi de 2 ans, sitôt leur service terminé, les libérés pourrônt aller ou bon leur semblera. Ceux-là même qui ont servi avant le dernier vote, sont purement et simplement déchargés de leur obligation de séjour, puisque la nouvelle loi annule complètement la précédente.

Les effets rétroactifs et immédiats en soit, on le voit, des plus désastreux pour le peuplement français de Tunisie.

Et il conviendrait que, d'une façon ou d'une autre, on y pallie au plus tôt.

Les timbres gratuits ?

Nous avons promis à nos lecteurs une étude sur le fonctionnement de certaines compagnies — il n'y en a pas qu'une — dites des « timbres gratuits », « coupons-primés » et autres titres plus ou moins redondants.

Il est surprenant qu'on ait autorisé la fondation de pareilles sociétés, lesquelles, sous le fallacieux prétexte de distributions soi-disant gratuites d'articles divers, font au commerce loyal et honnête, une concurrence éhontée.

Nous nous expliquons.

Ces compagnies vendent aux négociants désireux de se faire une réclame économique des timbres mobiles aux prix de 2 francs le cent. Ces commerçants les débitent à leur clientèle à raison de un timbre par cinquante centimes d'achat. Donc, moyennant une remise de quatre pour cent qu'il leur est facté, ces timbres se voient souvent préférer par le client badaud à ceux de leurs rivaux dédaigneux de ce genre d'attrape-nigauds.

Pour avoir droit à une prime, on doit être en possession de mille quatre cent timbres, ce qui, à raison de deux francs le cent, met le prix de la prime accordée à vingt-huit francs.

La valeur des objets donnés contre quatorze cents coupons, étant de six à sept francs, grand maximum, on voit la différence énorme encaissée par ces compagnies.

En retranchant les frais généraux, ces sociétés vendent vingt-cinq francs ce qui leur coûte à peine sept francs.

Pour de la gratuité, c'est loin d'être de la gratuité mais bien plutôt une exploitation en règle. Et c'est pourquoi, le jour où l'on est venu nous apporter les annonces de ces compagnies à insérer, nous avons refusé net. On comprend qu'il nous ait répugné de nous faire, en acceptant cette réclame, les complices tacites de cette exploitation systématique de la crédulité publique.

C'est ce qui nous permet de dénoncer aujourd'hui cette atteinte au commerce, sans nous voir accuser de le faire par dépit ou par rancune.

A la *Petite Tunisie*, on est indépendant, et on reste indépendant !

DIXI

Quand un ministère sent sa fin prochaine, il s'empresse de pourvoir les attachés du cabinet de toutes sortes d'emplois.

Il faut croire que M. Pichon sent le terrain fléchir sous ses pas, puisqu'il vient de faire nommer son jeune protégé, M. Fliche, vice-consul à Alexandrie.

L'OUENZA

L'Algérie Minière donne des renseignements malheureusement très précis pour l'Ouenza qui nous font craindre que Bizerte soit définitivement écartée. Nous l'avions du reste

prévu depuis le premier jour, l'Ouenza se trouvant en territoire algérien :

Deux lignes de chemins de fer industriels, dit notre confrère sont en ce moment à l'étude dans le département de Constantine.

La première a pour but l'exploitation de l'importante mine de fer du Djebel-Ouenza avec un tracé par Sidi-Bader, Bou-Hadjar, Combes, Morris et Bône.

Les études de ce tracé à voie large, qui sont en cours sous la direction de M. Baudry, ingénieur, spécialement envoyé à Bône par M. Schneider, directeur des usines du Creusot, sont activement poussées.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la question de l'Ouenza et avons été les premiers à pousser le cri d'alarme, lorsque nous avons appris les prétentions de nos excellents voisins de la régence Tunisienne qui, M. Paviller en tête, se sont débrouillés comme des diables dans un bœuilier, pour arracher au port de Bône, au profit de celui de Bizerte, l'embarquement des minerais du Djebel-Ouenza.

C'est donc avec une réelle satisfaction que nous avons appris que M. le Gouverneur Général de l'Algérie venait de consentir une option valable jusqu'au 31 décembre de l'année courante, à M. Carbonnel, représentant la Société d'études de l'Ouenza, constituée par diverses compagnies françaises et étrangères. Le Creusot Commentry, Fourchambault, Cockerrill, etc.

L'importante affaire de l'Ouenza commence à prendre une tournure sérieuse.

Par arrêté de M. le Préfet de Constantine, en date du 7 juillet 1902, M. Carbonnel a été autorisé à exécuter les travaux de recherches très sérieux furent exécutés par la Société depuis cette époque et de nombreuses analyses qui donnèrent de bons résultats furent faites par les intéressés et aussi par le service de mines.

A l'heure actuelle cette importante affaire ne dépend plus que des résultats que donneront les études du tracé Ouenza-Bône.

Si le coût de la ligne projetée et les frais d'exploitation qu'elle entraînera, permettent à la Société d'explorer l'Ouenza, M. Carbonnel s'en rendra alors amodiatore et cette grosse affaire entrera en voie d'exécution, le 1^{er} janvier prochain.

Comme pour répondre à notre écho sur un pharmacien diplômé de... *Stamboul*, l'Officiel a publié la liste des médecins et pharmaciens diplômés et tolérés. Et... nous avons remarqué que le nom de l'industriel dont nous signalions la façon habile de tourner les décrets, ne figurait pas sur cette liste. Et alors ? S'il n'est ni toléré, ni diplômé, pourquoi tient-il encore boutique ouverte ? Mystère !

Simple Conte

Il était une fois un shah malin et correct qui avait hérité du trône et d'un harem peuplé de dix-sept cents femmes. Il pensa d'abord que puisqu'on les lui avait données toutes pour femmes il devait les inviter l'une après l'autre à prendre place dans le lit royal, mais pour une nuit seulement. Au bout de dix-sept cents jours, pardon de dix-sept cents nuits, il parvint à accomplir cet travail considérable, qui n'est pas mentionné, bien à tort, parmi les travaux d'Hercule.

Puis il fit comme Dieu et se reposa, car, comme lui, il avait créé dans les limites de l'humaine nature. En se reposant il réfléchit que, malgré un gros labeur, il ne pouvait revoir chacune de ses femmes, vu leur nombre que tous les cinq ans. Incidemment les astronomes qui apprirent, qu'il n'y a que les astres inutilisés comme les comètes qui se signalent par des réapparitions à longue période. Enfin les disputes de son harem qu'il eut souvent à apaiser et qui l'occupaient plus que les affaires de son royaume lui prouvèrent qu'une femme ne peut être satisfaite de n'avoir marié que tous les cinq ans. Il chercha à faire le bonheur de tous

en se débarrassant de son dur labeur. Il les maria successivement à tous les grands de son palais qui avaient moins de scrupule que les courtisans qui figurent dans la *Fazorite*.

Il fit si bien qu'un jour il fut sans femme et au bout de quelque temps de veuvage il commença à le regretter. Il fit alors appeler de temps à autres et à tour de rôle le mari d'une de ses anciennes, exprimant le désir de réoccuper d'un coucher à un lever de soleil l'objet qu'il avait autrefois possédé. Ils y consentirent tous d'autant plus volontiers que le Shah par un décret paru à l'officiel et motivé « pour service exceptionnel » leur attribua la croix du soleil couché avec cet exergue « Honni soit qui mal y pense » Cet ordre devint bientôt aussi célèbre que l'ordre de la Jarretière.

La pratique, usitée en ce pays, s'introduisit dans autres sans qu'elle ait eu là-bas comme cause première le licenciement d'un bameil'isolement qui s'en suivit. C'est donc par suite d'une mode que dans le monde des fonctionnaires il existe des cocottes mariées et des chefs de service amis intimes des fonctionnaires leurs subordonnés.

Notre article sur le péril rabbinique commence à avoir les résultats que nous en attendions.

Ce sont les Israélites eux-mêmes qui approuvent nos idées et qui nous expriment leur approbation sur tous les tons.

« Sapez, nous disent-ils, sapez ces institutions juives d'un autre âge qui répondent si peu au progrès moderne. »

« Puisque vous avez commencé, continuez en dénonçant l'inutilité et la nocivité non seulement des rabbins et de leurs simagrées, mais encore de cette parodie de la justice, dite tribunal rabbinique, qui fut fondée sur les conseils intéressés de certains gros bonnets juifs ! »

« Il est honteux de voir le Gouvernement français couvrir de son égide les actes de cette réunion de rabbins plus ou moins ignorants et plus ou moins crasseux qui rendent, dans un local délabré, des arrêts moyennageux. »

... C'est véritablement le véritable péril rabbinique.

INFORMATIONS

Le Transsaharien

La « Tribune Française » du 15 mars publie sous ce titre un article très documenté où M. Le Brenn, expose le tracé Bougrara-Bari qui est, selon lui, le meilleur.

D'après M. Le Brenn, une des raisons de cette supériorité consiste en ce que ce tracé aboutissant à l'est du Tchad, à Bari, permet le raccordement avec Loango via Ouadda.

« Etant donné, dit-il, les récents événements au Kanem, au Baghirmi, et au Ouadda, le tracé passant à l'est du Tchad et non à l'ouest, s'impose absolument, même en ne tenant pas compte du raccordement précité. Je ne crois pas qu'à cet égard il puisse y avoir l'ombre d'une discussion. »

Parlant ensuite du port de Bou-Grara dont il signale la situation stratégique en face de Malte, il déclare que « loin de nuire à Bizerte, il ne pourrait que lui être utile, car, grâce à son entrée de grands fonds (12, 25, 29, 15^m) par le canal d'Adjim, donnant sur le golfe de Gabès, il constituerait la base de défense de ce côté et du golfe et de l'entrée de la mer intérieure au cas où serait reprise l'idée du commandant Rondaire. »

M. Le Brenn invoque ensuite d'autres considérations telles que le voisinage de la Tripolitaine et les projets allemands et italo-anglais dont il cite les itinéraires.

« Dans ces conditions, dit-il en terminant, et pour ne pas nous laisser couper l'herbe sous le pied par nos rivaux, alors que toutes les rives nord du Tchad nous appartiennent, il me semble que le grand central africain dont la construction première s'impose aux intérêts français, c'est la ligne Bou-grara, Ghadamès Rhat, Bilma, Kibbo, Bari, Bouso, Ouadda, Loango. »

Nous nous rallions entièrement aux idées émises par M. le Brenn.

La convention inavouable

CLAUSES COMMUNES

au Théâtre-Casino et au Café-Restaurant

Benvol aux décrets et règlements

Art. 35. — Le concessionnaire sera tenu de se conformer aux décrets et règlements intervenus ou à intervenir, relatifs à la police des théâtres, casinos, cafés, hôtels, et à celle du parc du Belvédère, en tant que ces règlements ne porteront pas at-

teinte aux droits qui lui sont concédés en vertu de sa convention, ou n'entraveront pas l'exercice de ses droits.

Toutefois les prescriptions municipales concernant les heures de fermeture de ces établissements ou du parc ne lui seront pas applicables.

Le service supplémentaire des gardiens du parc sera à sa charge si l'établissement reste ouvert après l'heure fixée pour la fermeture du parc.

Droit d'entrée

Art. 36. — Toute personne aura droit à l'accès des établissements concédés moyennant paiement de son entrée ; aucune interdiction ne pouvant frapper un individu ou une classe d'individus, sauf dans le cas d'incorrection ou de mauvaise tenue.

Indemnité pour services de police et d'incendie

Art. 37. — L'emploi des sapeurs-pompiers et des agents de police au Théâtre-Casino et au Café-Restaurant pendant les représentations théâtrales, concerts, cafés etc., donnera lieu, de la part du concessionnaire, au paiement des indemnités allouées en pareil cas.

Personnel

Art. 38. — Les gérants qui pourront être proposés par le concessionnaire pour la gestion du Théâtre-Casino et du Café-Restaurant du Parc, devront être agréés par l'Administration municipale.

Le personnel devra être d'une extrême politesse dans toutes ses relations avec le public et les agents de l'Administration.

Obligation de souffrir l'exécution des travaux ordonnés par la Ville.

Art. 39. — Le concessionnaire souffrira l'exécution des travaux qu'aurait à exécuter la Ville, tant sur le sol que dans les sous-sol des établissements concédés ou des voies en bordure, sans pouvoir réclamer d'aucune indemnité à cet égard, tant que la durée de ces travaux n'excédera pas quarante jours par an.

La Ville prendra les dispositions compatibles avec la bonne marche de ses services de voirie ou autres pour que les dits travaux soient exécutés hors saison.

Contrôle de l'exploitation

Art. 40. — La Municipalité aura le droit de surveiller les différents exploitations du concessionnaire.

Les agents qu'elle désignera à cet effet n'auront en aucun cas à faire acte d'ingérence dans l'exploitation et devront s'abstenir de tous les ordres au personnel.

Les déficiences qui seront relevées par la Municipalité dans l'un quelconque des services de l'exploitation feront l'objet d'une communication officielle écrite au concessionnaire et suivie d'une mise en demeure d'y porter remède, si la première communication était restée sans effet.

Immeubles

Art. 41. — Le Théâtre-Casino, le Café-Restaurant et leurs dépendances seront constamment entretenus en très bon état, aux frais du concessionnaire, qui prend à sa charge les réparations ordinaires et extraordinaires, les grosses réparations, entretien, les réparations locatives.

Les prescriptions des articles 10 et 11 ci-dessus sont applicables aux travaux d'entretien.

Les décors du théâtre seront bien entretenus et renouvelés si c'est nécessaire, aux frais du concessionnaire.

Les peintures seront rafraichies aussi souvent qu'il sera nécessaire.

Tous les dégâts causés par le fait, soit du personnel, soit du public, seront réparés au frais du concessionnaire qui conserve, d'ailleurs le droit de recours contre les auteurs des dits dégâts.

Malgré sa surveillance, la Ville ne sera pas responsable des bris ou des

dégradations causées par les promeneurs et la foule.

Matériel

Art. 42. — Le mobilier et le matériel devront être maintenus en bon état de propreté.

Ils ne devront présenter aucune détérioration susceptible d'en modifier sensiblement l'aspect ou d'en modifier le confort.

Assurances contre l'incendie

Art. 43. — Le concessionnaire devra assurer contre l'incendie le Théâtre-Casino et le Café-Restaurant du Belvédère.

Les Polices d'assurance devront être soumises à l'approbation de la Municipalité.

Le concessionnaire devra justifier, chaque année, du paiement en temps utile, des primes inscrites aux dites Polices.

En cas de destruction de tout ou partie des immeubles pour l'une des causes dont les Compagnies d'assurances sont responsables, le concessionnaire devra les rétablir à ses frais suivant les règles fixées ci-dessus pour la construction primitive. (à suivre).

Chronique locale et régionale

Notre confrère et ami M. Henri Feuille, directeur du *Zéramna* de Philippeville, vient de recevoir la rosette du Nichan Iftikhar.

Toutes nos félicitations.

Maxula-Radès

Après les voleurs de poules qui ont disparu de la circulation depuis l'arrivée du nouvel agent, chef de poste, les tueurs de pigeons ont fait leur apparition dans notre coquette cité. Mais ceux-ci pourraient être plus faciles à pincer que les premiers, car ils sont connus, aussi feront-ils bien de se garder à carreau car il pourrait leur en cuire...

A bons entendeurs...

Saint Germain

La direction des Travaux Publics vient de faire empierrer le boulevard qui conduit de la route d'Hammam-el-Lif à la mer, aussi les colons sont ils dans la joie. Il reste encore trois cents mètres environ, espérons que l'honorable M. Pavillier trouvera les quelques billets de mille nécessaires à l'achèvement de ce boulevard.

Les promeneurs qui commencent à fréquenter Saint-Germain se plaignent de ne trouver aucun établissement de café-restaurant, aussi le nouveau centre eu souffre-t-il, cependant le local existe mais M. Piajard son propriétaire n'est pas pressé, il y a donc une place à prendre pour un café-restaurant.

Cette année les maisons semblent vouloir sortir de terre, elles surgissent en un clin d'œil, c'est d'un bon augure pour l'avenir de Saint-Germain placé dans une situation que lui envient Maxula et Hammam-el-Lif.

Il y a cependant une lacune qui nuit à Saint-Germain. Certains trains passent sans s'arrêter, d'autres filent sur Hammam-el-Lif ou sur Tunis, si on a oublié de prévenir le chef de train ou de mettre le signal

à l'arrêt si l'on doit s'embarquer à Saint-Germain.

Ne pourrait-on pas classer Saint-Germain dans la 3^e catégorie et prévoir l'arrêt de tous les trains ?

COMPAGNIE DU GAZ

Régie co-intéressée des Eaux de Tunis
Société Anonyme
CAPITAL : 3.000.000 DE FRANCS
63, rue Taïbout, à Paris

Avis aux actionnaires

MM. les actionnaires sont convoqués conformément à l'article 34 des Statuts en Assemblée Générale ordinaire, au bureau de la Compagnie à Paris, 63, rue Taïbout, pour le vendredi dix-sept avril prochain, à trois heures et demie du soir.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport du Commissaire,
Approbation des comptes et fixation du dividende,
Ratification de la nomination d'un administrateur,
Nomination du ou des commissaires.

Les titres doivent être déposés avant le deux avril à Tunis, au siège social ou à la Banque de Tunisie ; à Paris au bureau de la Compagnie, 63, rue Taïbout.

Les récépissés du dépôt sont admis.

Avis aux obligataires

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 (nouvelles) sont informés que le coupon numéro 4, sera mis en paiement à partir du premier Avril prochain, à raison de francs 9, 25 impôt déduit.

Premier tirage — Obligations 4 0/0 (nouvelles) — Titres sortis numéros :
4001, 4016, 4113, 4133, 4318, 4426, 4659, 4663, 4754, 4765, 5083, 5183, 5270, 5526, 5904, 5935, 5970, 6171, 6252, 6355, 6372, 6406, 6512, 6521, 6552, 6663, 6803, 7013, 7032, 7059, 7142, 7351, 7669, 7953, 7955, 8188, 8273, 8568, 8597, 8666, 8760, 8816, 8897, 8946, 8990, 9049, 9054, 9108, 9267, 9282, 9430, 9485, 9680, 10055, 10172, 10499, 10510, 10852, 10896, 11000, 11033, 11200, 11356, 11449, 11539, 11560, 11653, 11671, 12061, 12224, 12.258, 12493, 12636, 12854, 12877, 12944, 12994, 13024, 13064, 13393, 13422, 13514, 13516, 13525, 13534, 13661, 13736, 13759, 13869, 13960, 14157, 14165, 14179, 14254, 14260, 14902, 14929, 14988, 15057, 15268, 15330, 15419, 15582, 15733, 15853, 16048, 16084, 16357, 16391, 16409, 16438, 16496, 16575, 16577, 16691, 16774, 16839, 17048, 17066, 17168, 17334, 17380, 17444, 17522, 17541, 17762, 18109, 18156, 18259, 18554, 18693, 18752, 18781, 18788, 18872, 18949, 18995, 19020, 19252, 19292, 19616, 19723, 19769, 19772, 19934, 20102, 20629, 20737, 20859.

Ces obligations sont remboursables à 499 francs impôt déduit.

Nota. — Le paiement des coupons, le remboursement des obligations se feront :

A Paris, chez MM. S. Propper et Cie, banquiers, 5, rue Saint-Georges ;
A Tunis, à la Banque de Tunisie.
Le Conseil d'Administration.

INFLUENZA

Cette maladie mystérieuse, et terrible aussi parfois, a fait son apparition ces dernières années dans notre pays. Du moins, auparavant, n'avait-on pas donné ce nom aux troubles que l'on désigne maintenant de la sorte, mais qui existaient tout autant. Le mal, en tous cas, déconcerte bien souvent les médecins et l'on est trop fréquemment obligé, pour obtenir parfaite santé, d'attendre les beaux jours. Mieux vaut prévenir la maladie. Il suffit pour cela de conserver un sang parfaitement pur, c'est-à-dire de se purger par petites doses, mais répétées.

Rien de mieux pour cela que de prendre le matin à jeun, de temps en temps, un verre d'*Hunyadi Janos* qui convient à tous les estomacs, à tous les tempéraments, permet de ne pas changer le mode de vie, n'ébranle pas la santé, et vous fait passer l'hiver sans crainte de l'horrible « Influenza ».

Avis à MM. les Colons

La Nouvelle Société Française de Constructions Métalliques et Mécaniques de Tunisie, 11, rue de Maroc et 33, rue d'Italie, s'occupe tout particulièrement de la réparation de

Machines Agricoles — Outillage Agricole — Moteurs
LOCOMOBILES — NORIAS

Spécialité de Chaudronnerie en fer et acier. Installations électriques
Travail livré rapidement et à des prix défiant toute concurrence

RENSEIGNEMENTS, DEVIS GRATUITS SUR DEMANDE

DÉPOSITAIRE DES "MOTEURS NIEL" DE FABRICATION FRANÇAISE

A Vendre Pour cause de départ.
à Bizerte Grand Café
bien achalandé. Prix modéré.
S'adresser au bureau du journal
ou sur les lieux.

ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
11, Avenue de France
TUNIS
Grand Restaurant du Chahidi
Service à la Carte
TUNIS
11, Avenue de France

Broderies et Dessins
11, rue Chaker

A LOUER

Pour le premier Moharrem 1321

VASTES ENTREPOTS

S'adresser à M. Vermillet

10, Rue Es-Sadikia 10. — Tunis

L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule ABSINJHE consommée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

AVIS AUX COLONS

M. André Miara, 12, rue des Glacières tient à la disposition de MM. les Colons des pommes de terre pour semence à des prix défiant toute concurrence.

Pommes de terre de Pertuis et du Nord pour la consommation toujours en magasin.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage nalier.

Se délier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NFE

Société Française
DES CHAUX ET CEMENTS

Du Bou-Kournine (Hammam-Lif)

A. BELLINO et Cie

Vente au détail

TUNIS — 14, Rue de Grèce — TUNIS

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des
13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Engrais organique riche, pour la culture maraichère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

Demandez dans les Établissements

l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure
entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 45, rue de Besançon, Tunis.

A LOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^{er} et 2^e étages.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

A louer à St-Germain une petite maison de campagne.

S'adresser rue Chaker, 11.

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant
Établissement complètement remis à neuf

Consommations de 1^{er} choix.
Liqueurs de marque.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers.

Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-

lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

Robes et Manteaux

Mme Vve DONQUE

TUNIS - 16, Rue d'Angleterre - TUNIS

au rez-de-chaussée

Travail Soigné.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Théâtre spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : EM. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

7^e Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.



A la Ville de Sfax

11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS
 HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPERIEURE
 de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX
 Marque A A et C.
 Huile d'olive ex. s^e fr. 1 40 d^e fine..... 1 10
 d^e super... 1 20 d^e demi fine 1 00
 d^e ordinaire 0 90
 Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
 Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix
 toujours en magasin
 Expédition de colis-postaux pour la France et l'Etranger

GRAND CAFÉ BELLEVUE

C. Ferrandier de Marseille, Propriétaire
 Avenue de la Marine, 57 — TUNIS
 Établissement de 1^{er} Ordre Éclairé à l'Électricité
 BILLARD
 Consommations de premier choix — Liqueurs de marque
SALON RÉSERVÉ pour réceptions

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE

A LA LUNE
 MAISON FRANÇAISE
 PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
 Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats, Gâteaux
 sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
 TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

Banque de Tunisie

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djaziira — TUNIS
 Veuve C. BOURY
 Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
 BICYCLETTES des premières fabriques françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance
 DÉPÔT DE POUDRÉS DE MINES et de CHASSE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés
 Succursale de Tunis, Avenue de France
 Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Etranger, l'Algérie, et la Tunisie.
 Émission de Cheques et Lettres de Crédit sur tous pays;
 Ordres de Bourse, — Encaissement de tous coupons.
 Dépôts à Vue et à échéance fixe.
 Bons de Caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans représentant de 2 à 4 %.
 Mandats de coupons semestriels, net des impôts actuels.
 Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. — Location de Coffres forts et de compartiments à un mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées
 Vente et location d'illuminations et de décorations
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités
 Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs,
 Pains de stéarine, etc... etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Ciments Supérieurs Thorrand et C^{ie}

ALLARD, NICOLET & C^{ie}, A VOSEPE (1^{ère})
 Spécialité de Travaux en Ciment
 Bassins-citernes, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en ciment.
CARREAUX EN CIMENT
 Plans et devis franco sur demande.
 S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, Tunis.

ENTREPOT GÉNÉRAL DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

G. GUERRIERA ET SAUCAZ
 Portland, du Villard et du Sappey de Grenoble
 Bureaux et entrepôts: 24, rue de Portugal.

DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
 VENTE AU DÉTAIL: Avenue de Carthage

MAISON DESPEROUX

FONDÉE EN 1888
 à El-Afrane (banlieue de Tunis, carrière du Djebel-Carrouba)
 FOURS A FEU CONTINU
 Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLÂTRE
 « Pierre à bâtir et Pierre de taille »
 Brique de premier ordre
 Briques plates et creuses. Pavés et dalles
 Pour les commandes s'adresser 19 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

AGENCE DANA

9, Rue Es-Sadikia 9 — Tunis
Camionnage
 aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
 ET VILVERSA
 Par colis ordinaire 0,50
 par petits Colis 0,25
 Expéditions par grande et petite vitesse
 Embarquements - Débarquements
 Opérations de douane

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
 MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
 Pain gluten. Croissants et bûches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
 Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages, et bals
 Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
 Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

Société Tunisienne d'Approvisionnement

22, Rue d'Italie, TUNIS
 Prix fixes marqués en chiffres connus
 Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 30 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.
 Nota — Le 2^e de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPECES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis.
 Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
 POUR HOMMES ET ENFANTS
 Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris
 Chemiserie-Bonneterie

DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}

DE CLERMONT-FERRAND
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
 Capotéaux pour mines industrielles, vêtements imperméables.
 Le touriste qui ne possède pas de vêtements imperméables, remplissant avantageusement le pneumatique.
 S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille
 Agence de Tunis
 Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
 Transport des passagers et des marchandises
 Le vapeur français Ville-de-Sfax, capitaine Tully partira de Marseille pour Tunis direct le mercredi 25 Mars 1903 et repartira de Tunis pour Bône, Philippeville, Cette et Marseille le samedi 28 Mars 1903.
 Prix des passages pour Bône: 1^{re} classe, 25 fr. avec nourriture pont, 10 fr. (sans nourriture).
 Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux
 Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'Agence de la Compagnie, chez MM. GALT et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse
SOURCE PASTEL Gazeuse
 Dépôts à Tunis: chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
 Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pastel que l'on désire.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

de TUNIS — paquebots-poste français — Agence de Tunis
 Services réguliers à travers l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, la Grèce, l'Italie et la France.
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
 — DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
 — DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
 — DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djarba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
DEPART DE TUNIS pour MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
 — DE TUNIS pour PALERME, tous les mardis, à 2 h. s.
 — DE PALERME pour TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
 — DE MARSEILLE pour TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
 — DE TUNIS pour MARSEILLE, tous les jeudis, à midi.
 — DE TUNIS pour LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djarba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 heures du soir.
 — DE MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 8 h. du s.
 La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
 La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Azouar. L'Agent principal, J.-B. PRÉLUPIÉ

Ancienne Maison AYIARD et THOMAS

Société des Ateliers de Constructions Métalliques
 J. BERTRAND & C^{ie}
 TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS
 Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
 Installation d'usine
 Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour moulinerie indigène
 Captage, Élévation et distribution d'eau
 Appareils de sondage
 Installations électriques: éclairage et transport de force
 Fers, Fontes et Métaux
FOURNITURE POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES
 Fonderie de fer et de bronze
 Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

VIN, EAUX-DE-VIE
 DU
 DOMAINE DE POTINVILLE
F. BERNET
 23, rue d'Italie, TUNIS
 Liqueurs de Marque — Livraison à Domicile



"L'ARMOTOR"
 EN ALIEN BREVETÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
 Agent Général: P. LECLERCQ
 11, Rue Es-Sadikia — Tunis

USINE du Djebel Bou-Khornine (HAMMAM-LIF)

CHAUX ET CEMENTS F. THERMES
 DÉPÔT A TUNIS:
 6 bis, rue de Hollande, 6 bis
 NOTA. — Adresser la correspondance à M. F. THERMES, Hammam-Lif.

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille et briquettes
A. MILITTE
 Magasins: rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

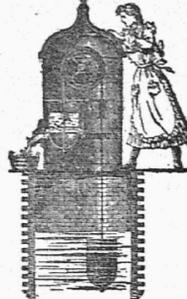
F. Cangialosi

Entrepreneur de Travaux d'Asphalte
 RUE DE GRÈCE TUNIS
TRAVAUX
 pour terrasses, trottoirs, chaussées écuries et remises
 Système Breveté s. g. d. g.
 Récompensé à l'Exposition Universelle de Paris 1900



SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le **Dessus de Puits de sécurité** qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.
 Prix: **150fr** paiement après satisfaction
 Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. MM. L. JONET et C^{ie}, à Raismes (Nord)
 Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
 fonctionnant à 100 mètres de profondeur
 Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs
 Ville de PARIS, Exposition de 1900
 Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRESENTANTS



Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
 Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, opérations et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2% - jusqu'à 18 mois 2 1/2% - de 18 mois à 2 ans 3 1/2% - au delà 3%
LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital: 30 millions
 Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia
 Agences à Soussse et Bizerte
 Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises
 Gardes de Titres. — Paiement des coupons. — Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays
 — Location de Coffres forts. —
 Changes de monnaies étrangères. —
 Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an 3% — 2 à 3 ans 3 1/2% — 4 ans 4%
 Dépôts à Vue: 2%.

Outillage Agricole & Industrie

BENEDITE & DIDI
 28, rue Es-Sadikia (près la gare française)
CHARRUES DE TOUS MODELES & DE TOUTES DIMENSIONS
 DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
 et tout le nécessaire pour la campagne des labours.
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
 Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1903